



Ateliers nationaux de formation et d'échange d'expériences sur les techniques d'identification des produits de faune et de conduite des enquêtes criminelles en matière de faune, à l'endroit des agents chargés de l'application de la loi en service aux points d'entrée et de sortie (ports et aéroports) en RCA et en RDC

Termes de référence pour le recrutement des consultants pour assurer la formation

1. Contexte

Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo regorgent une biodiversité exceptionnelle, qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale. Conscient de leurs importances, les pays de l'espace COMIFAC se sont engagés sur la voie de la gestion durable de leurs écosystèmes en ratifiant ou adhérant à plusieurs Accords Multilatéraux sur l'Environnement. En vue d'atteindre les objectifs de conservation et de gestion durable énoncés dans ces instruments internationaux, un plan d'actions appelé communément Plan de convergence a été adopté par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale en février 2005 à Brazzaville. Il est reconnu par l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux comme le cadre fédérateur de référence pour orienter leurs actions et financements dans le secteur forêt-environnement. Il a été révisé en 2014 afin d'intégrer les nouvelles thématiques émergentes.

Malgré que tous les pays membres de la COMIFAC ont signé et ratifié les conventions internationales pour la conservation, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la Diversité Biologique, et ont élaboré et adopté des législations nationales pour la gestion durable de la faune sauvage. le braconnage, le commerce illégal de l'ivoire et autres produits de la faune ainsi que les autres formes d'exploitation illégale et abusive de la biodiversité ont pris des proportions alarmantes en Afrique Centrale, au point de constituer la menace la plus sérieuse qui pèse actuellement sur les populations d'espèces animales et végétales. La grande faune notamment l'éléphant et des grands singes font partie des espèces animales les plus menacés A ce titre, les massacres d'éléphants perpétrés en 2012 et début 2013 en Afrique centrale ainsi que les cas d'abattage d'éléphants et autres grands mammifères enregistrés au quotidien dans et autour des aires protégées de la sous-région, sont la preuve de ce phénomène sans cesse croissant qui, si rien n'est fait pourrait engendrer d'autres conflits d'intérêts allant jusqu'à alimenter le terrorisme international.

La problématique du commerce international illégal de la faune demeure et est due en partie à l'insuffisance des capacités des pays de l'espace COMIFAC pour l'application de façon optimale





les textes susmentionnés ainsi qu'à la faible de ces pays à contrôler les mouvements des personnes et des biens, en particulier les produits de la faune, à leurs points d'entrée et de sortie.

En vue de renforcer l'application des législations nationales, des Accords et Conventions sous régionaux, régionaux et internationaux qui règlementent la gestion de la faune sauvage, le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté un Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017. Ce plan d'action fourni un cadre compréhensif des actions nécessaires pour le renforcement de l'application des lois sur le commerce de la faune sauvage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPECALF, les autorités des différents pays de l'espace COMIFAC ont pris certaines initiatives notamment l'organisation régulière par certains pays d'opérations coup de poing et des patrouilles à l'intérieur des pays et dans les zones transfrontalières impliquant la collaboration des agents des différents services de mise en application de la loi. le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a également déjà organisé, avec l'appui du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et du Réseau de Surveillance du Commerce de la Faune et de la Flore Sauvages (TRAFFIC), plusieurs sessions de formation sous régionale sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces de faune et flore sauvages protégées à l'endroit des services en charge de l'application de la loi des pays de l'espace COMIFAC,

Malgré l'engagement politique des pays de l'espace COMIFAC et des formations qui ont été dispensées à ce jour, les activités de criminalité faunique ne cessent à augmenter en Afrique Centrale.

L'une des causes de l'exacerbation du braconnage est Spécifiquement parmi les principales les lacunes observées, on peut citer :

- l'absence d'une meilleure collaboration entre les différentes agences gouvernementales au sein d'un même pays, ainsi qu'entre les pays ;
- le manque d'une capacité renforcée en matière d'enquête ;
- l'absence de mesures dissuasives et incitatives pour lutter contre le braconnage et le commerce lié ;
- inadéquation de la capacité des agents chargés de l'application de la loi (agents de la faune, police, gendarmerie, douanes, etc.) d'identifier correctement les produits de la faune passant par leurs points de contrôle, en particulier aux points d'entrée et de sortie ;
- capacité insuffisante d'identifier correctement les trafiquants de la faune grâce à des renseignements transitant par ces points de contrôle ;
- mauvaise qualité et mécanismes d'échange d'informations en temps réel entre ces responsables de l'application de la loi ;





- faible niveau d'application de la loi, en particulier pour arrêter les criminels de la faune.

C'est en réponse à cette situation et en référence à l'Objectif 1, Action 1.8 (*Echanger les expériences sur le contrôle du commerce de la faune*) et activité 1.8.1 (*Organisant des séminaires courts entre les agents concernés des différents pays membres de la COMIFAC*) que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC envisage d'organiser, avec l'appui financier et technique de USAID/CARPE, USFS et UICN, deux ateliers nationaux de formation et d'échange d'expériences sur les techniques d'identification des produits de faune et de conduite des enquêtes criminelles en matière de faune, à l'endroit des agents chargés de l'application de la loi en service aux points d'entrée et de sortie (ports et aéroports) en RCA et en RDC.

2. Objectifs des ateliers

L'objectif global est d'améliorer la gestion et la conservation de la faune en général et des éléphants en particulier à travers le renforcement des capacités des parties prenantes aux points d'entrée et de sortie (ports et aéroports) à la collecte, l'analyse et l'interprétation des saisies de produits de faune et d'autres données sur le commerce de la faune.

Les objectifs spécifiques de cet atelier sont:

1. Renforcer les capacités des responsables des principales agences/institutions en charge du contrôle aux points d'entrée et de sortie de la RCA et la RDC aux outils et techniques d'identification et de conduite des enquêtes criminelles en matière de faune;
2. Renforcer la collaboration entre ces agences/institutions en charge du contrôle aux points d'entrée et de sortie de la RCA et la RDC;
3. Améliorer la compréhension et la capacité d'utiliser le système d'échange d'informations AFRICA-TWIX (mailing liste et base de données) pour l'échange d'informations et le stockage de données à utiliser par les agents d'exécution ;
4. Améliorer la coordination entre les différentes agences/institutions en charge du contrôle aux points d'entrée et de sortie de ces pays ;
5. Améliorer les connaissances sur divers outils de suivi de la faune tels que ETIS et ICCWC.

Pour mener à bien ces ateliers, la COMIFAC en collaboration avec l'UICN recherche une équipe des consultants composée de quatre experts, composée de : Expert juriste, un Expert en conservation de la biodiversité, un Expert forestier/faune, et un Expert en commerce illégal sur les espèces de flore et faune sauvage, dont la mission, les tâches spécifiques et la qualification requise sont décrites dans les sections suivantes.

3. Mission de l'équipe des consultants





Les consultants ont pour principale mission d'assurer la formation et l'échange d'expériences sur les techniques d'identification des produits de faune et de conduite des enquêtes criminelles en matière de faune, à l'endroit des agents chargés de l'application de la loi en service aux points d'entrée et de sortie (ports et aéroports) en RCA et en RDC.

4. Tâches et responsabilités

4.1. Consultant Juriste (Chef d'équipe)

Le Chef d'équipe sera responsable des tâches suivantes :

- Elaborer l'agenda des ateliers nationaux de formation en concertation avec les autres membres de l'équipe et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.
- Préparer les modules de formation sur les techniques d'identification de l'ivoire et la conduite des enquêtes criminelles en matière faunique ;
- Préparer les PowerPoint sur ces modules et les présenter pendant les ateliers de formation ;
- Préparer en collaboration avec les autres membres de l'équipe le manuel de formation ;
- Proposer une méthodologie de la formation ;
- Préparer en collaboration avec les autres Experts la fiche d'évaluation de la formation ;
- Elaborer en collaboration avec les autres formateurs le rapport de formation.

4.2. Expert en conservation de la biodiversité

L'Expert en Conservation sera responsable des tâches suivantes :

- Préparer un module de formation sur les outils de suivi de la faune (ETIS et ICCWC) ;
- Préparer un PowerPoint sur ce module et le présenter pendant les ateliers de formation ;
- Mettre à la disposition des participants le Manuel et les fiches ETIS ;
- Contribuer à la préparation du manuel de formation ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports de formation.

4.3. Expert forestier/faune

- Préparer un module de formation sur la plateforme Africa-TWIX et la base de données ;
- Préparer un PowerPoint sur ce module et le présenter pendant les ateliers de formation ;
- Préparer un guide pour l'utilisation de la plateforme Africa-TWIX et la base de données ;
- Contribuer à la préparation du manuel de formation ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports de formation.

4.4. Expert en commerce illégal sur les espèces de flore et faune sauvage.





L'Expert en commerce illégal sur les espèces de flore et faune sauvage sera responsable des tâches suivantes :

- Préparer les modules de formation sur les produits de faune et de flore trafiqués, les trafiquants, la traçabilité, les pays d'origine, de transit et consommateurs;
- Préparer les PowerPoint sur ces modules et le présenter pendant les ateliers de formation ;
- Contribuer à la préparation du manuel de formation ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports de formation.

5. Qualification

5.1. Expert Juriste (Chef d'équipe)

La personne recherchée pour ce poste doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire au moins Bac + 5, en droit de l'environnement, en gestion des ressources naturelles, foresterie, environnement, etc.
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de l'application de la loi faunique et des enquêtes criminelles liées aux espèces sauvages ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale en général et des pays concerné en particulier;
- Avoir une bonne connaissance de la Convention CITES;
- Avoir une expérience avérée en matière de modération des ateliers et des conférences ;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les pays d'Afrique centrale, la COMIFAC et des organisations internationales;
- Avoir des aptitudes en communication et pour le travail en équipes;
- Avoir une capacité d'organisation, de synthèse et de rédaction de rapports;
- Avoir une maîtrise des règles et procédures de l'UICN serait un atout;
- Avoir de très bonnes qualités relationnelles et volonté de développer des relations constructives avec l'ensemble des partenaires de la COMIFAC;
- Avoir de bonnes aptitudes rédactionnelles et pédagogiques ;
- Avoir un bon niveau de langue parlée et écrite en français et une bonne pratique de l'anglais;
- Avoir une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique.

5.2. Expert en conservation de la biodiversité

La personne recherchée pour ce poste doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire au moins Bac + 5, en gestion des ressources naturelles, foresterie, environnement, Faune et Aires Protégées, etc.
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine du suivi écologique (faune) ;
- Avoir une bonne maîtrise des défis liés à la protection de la faune en Afrique centrale ;





- Avoir une bonne connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale en général et des pays concerné en particulier;
- Avoir une bonne connaissance de la Convention CITES;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les pays d'Afrique centrale, la COMIFAC et des organisations internationales;
- Avoir des aptitudes en communication et pour le travail en équipes;
- Avoir une capacité d'organisation, de synthèse et de rédaction de rapports;
- Avoir de bonnes aptitudes rédactionnelles et pédagogiques ;
- Avoir un bon niveau de langue parlée et écrite en français et une bonne pratique de l'anglais;
- Avoir une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique.
- Avoir une maîtrise des règles et procédures de l'UICN serait un atout;

5.3. Expert forestier/faune

La personne recherchée pour ce poste doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire au moins Bac + 5, en gestion des ressources naturelles, foresterie, environnement, Faune et Aires Protégées, etc.
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience sur la lutte contre le braconnage et le commerce illicite lié ;
- Avoir une bonne maîtrise de la plateforme Africa-TWIX et sa base de données ;
- Avoir une bonne connaissance des aires protégées en Afrique centrale et les défis liés à la conservation ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale en général et du pays concerné en particulier;
- Avoir une bonne connaissance de la Convention CITES;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les pays d'Afrique centrale, la COMIFAC et des organisations internationales;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les agences en charge de l'application de la loi dans les pays d'Afrique centrale ;
- Avoir des aptitudes en communication et pour le travail en équipes;
- Avoir une capacité d'organisation, de synthèse et de rédaction de rapports;
- Avoir de bonnes aptitudes rédactionnelles et pédagogiques ;
- Avoir un bon niveau de langue parlée et écrite en français et une bonne pratique de l'anglais;
- Avoir une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique.
- Avoir une maîtrise des règles et procédures de l'UICN serait un atout;

5.4. Expert en commerce international sur les espèces de flore et faune sauvage.

La personne recherchée pour ce poste doit répondre au profil suivant :

6





- Diplôme universitaire au moins Bac + 5, en gestion des ressources naturelles, foresterie, environnement, Faune et Aires Protégées, commerce international, etc.
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience sur la lutte contre le braconnage et le commerce illégal des produits de la flore et de la faune sauvages;
- Avoir une expérience en matière de traçabilité des produits de la flore et de la faune sauvages;
- Avoir une bonne connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale en général et du pays concerné en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance de la Convention CITES ;
- Avoir une bonne connaissance des pays consommateurs de l'ivoire;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les pays d'Afrique centrale, la COMIFAC et des organisations internationales;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les agences en charge de l'application de la loi dans les pays d'Afrique centrale ;
- Avoir des aptitudes en communication et pour le travail en équipes;
- Avoir une capacité d'organisation, de synthèse et de rédaction de rapports;
- Avoir de bonnes aptitudes rédactionnelles et pédagogiques ;
- Avoir un bon niveau de langue parlée et écrite en français et une bonne pratique de l'anglais;
- Avoir une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique.
- Avoir une maîtrise des règles et procédures de l'UICN serait un atout;

